

Cartographie des cours d'eau Comité de Pilotage – réunion du 18 mai 2016

----- Relevé de conclusions

25/05/2016

Personnes présentes : V. Louveau (Synd. Mixte Lot-Dourdou, ADMR 48), G. Lechat (agence de l'eau Adour Garonne), E. Gazagne (CCI), O Boulat (chambre agriculture), MA Le Gall (chambre d'agriculture), A. Colin (COPAGE), Ch Vialard (JA48), I Vieilledent (JA/Copage), N Garrel (FDSEA48), P. Molines (FDSEA48), G Tailland (animateur FDSEA48), P Noal (maire de La-Fage-Montivernoux), JP Itier (maire de St Léger de Peyre), E. Chabert (maire de Ste Colombe de Peyre), V Prouha (Fédération pour la pêche et la protection des milieux aquatiques), P. Baffie (ONEMA), RP Lomi (DDT), X Canellas (DDT), E de Feraudy (DDT), P Lusson (DDT), H. Alexandre (DDT).

Membres excusés : A Lagaly (animatrice du SAGE Ht-Allier, SMAT Ht-Allier), syndicat mixte de préfiguration du PNR Aubrac, Agence de l'eau Loire Bretagne, CEN

Documents présentés en séance : diaporama présenté par la DDT, plaquette sur l'entretien des cours d'eau présentée par le Copage, plaquette sur les dispositifs de franchissement des cours d'eau présentée par la FDPPMA. Ces documents sont consultables sur le site internet « lozere.gouv.fr » à l'adresse suivante :

<http://www.lozere.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-Risques-naturels-et-technologiques/Eau/La-cartographie-et-l-entretien-des-cours-d-eau-en-Lozere/Cadrage-de-la-mission>

La séance est ouverte par M. Lomi.

Cartographie des cours d'eau : avancement de la démarche

présentation par Xavier Canellas/DDT (diaporama)

En complément à la présentation, H. Alexandre indique que 1953 fiches de demande de modification, représentant 8173 tronçons de réseau hydrographique ont été reçues par la DDT à ce jour.

M. Chabert demande qu'il n'y ait pas que le maire associé au comité d'expertise. M. Canellas rappelle que ce comité d'expertise doit impérativement être très efficace compte tenu des délais que le comité de pilotage s'est fixé. M. Boulat indique qu'il est important que le maire soit accompagné ou représenté, par contre chaque propriétaire ne peut être contacté et associé. M. Itier souhaite que le maire puisse se faire accompagner par un agriculteur qui aurait participé à une formation et qui ait une bonne compréhension des critères d'identification des cours d'eau. M. Boulat précise que si des appréciations divergentes persistaient après la visite, il faudrait effectivement que de nouvelles discussions puissent avoir lieu.

M Molines souhaiterait que la fiche de demande de modification soit simplifiée. M Canellas indique que la fiche est complète pour permettre de faire des demandes sans passer par la carte communale. Pour les demandes où une carte est jointe, les coordonnées géographiques ne sont pas indispensables. Un message en ce sens est délivré lors des sessions de formation. M Lusson précise que les informations complémentaires (au-delà des stricts critères) peuvent être utiles, mais lorsqu'ils ne sont pas renseignés, la demande est tout de même prise en compte.

M Itier souhaiterait que les grandes cartes soumises à la consultation soient envoyées aux maires. Mme de Feraudy indique que depuis début janvier, ces cartes sont effectivement envoyées aux maires. Sur sa commune, M. Itier a fait une information par voie de presse et organiser une réunion. M Louveau indique qu'en novembre, l'association des maires a adressé un courrier à l'ensemble des maires, les invitant notamment à communiquer et à inciter leurs administrés à participer à la consultation.

Il est convenu que l'État et l'association des maires coordonnent un envoi de courriers sur le lancement de la consultation (courrier DDT) et sur des explications sur les critères d'identification des cours d'eau et l'importance à s'impliquer dans la consultation (courrier association des maires).

M Itier témoigne de l'intérêt de ce chantier ambitieux, qui pouvait soulever quelques réserves au départ.

M Molines indique que sur les versants du Mont Lozère, le chevelu est important et les agriculteurs n'auront peut-être pas les moyens de remonter l'ensemble des modifications nécessaires. M Alexandre et M Lusson précisent que, avec l'appui de l'ONEMA lors de l'expertise bureau, des cours d'eau abusivement figurés sur la pré-carte sont enlevés même s'il n'y a aucune demande. M Molines souhaite que la carte puisse être ajustée au fil du temps. M Canellas rappelle que au fil des années, des modifications ponctuelles seront toujours possibles, elles resteront marginales. M Boulat souligne que les acteurs du territoire et en particulier les agriculteurs ont été largement informés de ce travail de cartographie et qu'il est important de disposer de documents stabilisés.

Il est convenu que les cartes « validées » qui seront affichées, le soient vraiment. Il ne doit pas persister de tronçons à expertiser. Le programme des visites terrain des prochaines semaines sera légèrement modifié afin de terminer les expertises sur le secteur de la Margeride centrale. La carte finale devrait être terminée mi-juin 2016. Les demandes retardataires seront prises en compte dans cette phase.

La proposition de la DDT de procéder aux validations des cartes des prochains secteurs par échanges de mails est approuvée. La DDT enverra aux membres du CoPil les cartes retraçant les demandes de modifications, les demandes acceptées, celles refusées ainsi que des données statistiques. Une période de 15 jours sera laissée aux membres du CoPil pour faire des remarques par mails. Ensuite, la carte validée sera mise en ligne et envoyée sous forme papier aux maires des communes concernées. Un bilan sera présenté lors du prochain Copil.

Bilan des formations. Présentation par G Taillant / FDSEA

27 sessions organisées.

407 agriculteurs et quelques élus ont participé aux formations, soit une moyenne de 15 personnes par session.

Evolution positive du déroulé des sessions : l'exercice de cartographie est bien perçu, même si quelques critiques sont formulées sur les délais de consultation. Le principe de ces échanges entre les agriculteurs et l'administration est apprécié par les stagiaires.

Documents de communication sur l'entretien des cours d'eau

Présentation de la plaquette élaborée par le COPAGE en concertation avec les acteurs techniques du CoPil / Anne Colin, COPAGE.

M Boulat demande de mettre sur la plaquette le lien direct avec la carte validée du site internet des services de l'État. Techniquement, cela semble un peu complexe (adresse longue et compliquée) ; mais la DDT se rapprochera de la préfecture pour simplifier l'accès à cette carte (en travaillant sur les mot-clés liés à la carte et qui seront repris par les moteurs de recherche internet, en mettant en évidence sur la page d'accueil le lien sur la carte validée, etc.). M Boulat propose de renforcer la distinction entre l'entretien régulier et les travaux en jouant sur des codes couleurs différents. Un sommaire pourra être ajouté pour aussi distinguer les deux catégories d'intervention.

M Molines souhaiterait que soit précisée la notion d'obstacle à la continuité, et notamment l'ampleur de l'obstacle (une simple buse peut-elle constituer un obstacle ?).

Plusieurs représentants de la profession agricole demandent de retirer la mise en défens dans la rubrique des pratiques conseillées. M Louveau souligne l'intérêt de conserver ce conseil, alors même qu'actuellement des financements de l'Agence de l'eau Adour-Garonne sont très avantageux pour encourager le développement volontaire de ces pratiques en particulier lorsqu'elles sont combinées à des points d'abreuvement. M Lechat rappelle que les mises en défens doivent être combinées à des points d'abreuvement pour être pertinentes. Elles peuvent être un enjeu important pour reconquérir la qualité de l'eau et notamment en amont de ressources pour

l'eau potable. Le Copil conclut de retirer ce point de la plaquette mais de continuer à travailler sur la protection des berges pour arriver à une fiche partagée par l'ensemble des acteurs.

Présentation de la fiche sur les franchissements de cours d'eau élaborée par la Fédération de pêche et de protection des milieux aquatiques – Valerie Prouha / FDPPMA

Mme de Feraudy indique que la DDT souhaite apporter quelques évolutions ponctuelles et qu'il est indispensable d'avoir un avis clair du SAGE Ht-Allier, le franchissement des cours d'eau faisant l'objet du règlement du SAGE.

M Boulat propose que ce document soit inclus à la plaquette sur l'entretien et les travaux en cours d'eau.

Diffusion de la plaquette :

M Boulat indique que le timing ne permet plus l'envoi de la plaquette à chaque agriculteur du département, joint à un autre envoi annuel fait par la Chambre d'agriculture. La Chambre ne peut envisager un autre envoi spécifique.

Mme Colin propose que des plaquettes soient adressées aux acteurs forestiers membres du CoPil. Pour la CCI, ce sujet n'est pas prégnant et la CCI renverra ses interlocuteurs vers les services de l'État en cas de question.

M Boulat souhaiterait que dans les années à venir, d'autres formules de formation soient envisagées portées par les acteurs agricoles en lien avec les acteurs de l'eau. Il sollicite l'appui de l'Agence de l'eau Adour-Garonne.

M Canellas propose que des sujets comme l'entretien et la préservation des berges, l'abreuvement ou les zones humides soient travaillés et que des formations reprenant ces thèmes et l'entretien des cours d'eau soient étudiées pour l'année 2017.